Rapport n° 19

Finances - Mutualisation

BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE : REGIE ET DSP : BUDGETS PRIMITIFS 2021

Il est rappelé au Conseil Communautaire que la compétence Eau Potable est gérée au sein de 2 budgets annexes intitulés « Régie AEP » pour les services d'eau potable gérés en régie (commune d'Aurec-sur-Loire) et « DSP AEP » pour ceux gérés en délégation de service public (communes de Saint-Didier-en-Velay et de La Séauve-sur-Semène).

Ces budgets s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents pour le volet exploitation. Concernant la section d'investissement, il a été fait le choix d'inscrire au BP 2021, l'ensemble des restes à réaliser et quelques opérations programmées par les communes pour coupler les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable à ceux de voiries ou d'assainissement.

BP 2021 REGIE EAU POTABLE :

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le projet de budget primitif pour 2021 s'équilibre, pour la section d'exploitation, à 712 687,64 €.

Il s'agit d'un budget intégrant en recettes :
- L'excédent de fonctionnement reporté
- Le montant des ventes d'eau : report du montant perçu en 2020
- L'amortissement des subventions

S'agissant des dépenses d'exploitation, ce budget intègre :
- Des charges à caractère général, intégrant l'achat d'eau brute, des fournitures d'entretien, des petits équipements et la part tarifaire reversée au SELL pour la gestion du service en lien avec les services communaux
- Les charges de personnel correspondant au montant de la convention de gestion passée avec la commune d'Aurec-sur-Loire pour assurer la continuité du service
- Des atténuations de produits correspondant aux reversements des redevances pollution et modernisation prélevées pour le compte de l'Agence de l'Eau sur les factures
- Des dépenses imprévues
- D'autres charges de gestion courantes correspondant aux arrondis de TVA et au provisionnement de 1 510 € pour des créances éteintes ou admises en non valeur
- Des charges financières correspondant aux remboursements annuels des intérêts des emprunts
- Des charges exceptionnelles le cas échéant
- Les dotations aux amortissements
- Un virement de 44 846,99 € à la section d'investissement

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 236 140,30 €.

En dépenses, les opérations suivantes sont inscrites :

- les restes à réaliser sur opérations engagées, notamment sur les secteurs Les Ollagnières, route de Saint Paul, boulevard Saint Roch, rue du Brouilli, Les Hyverts, rue Tranquille
- les études de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de la traversée de la Loire et la mise aux normes de la station de traitement de la Faye ;
- le remboursement du capital des emprunts
- l'amortissement des subventions
- un montant de 115 231,77€ pour travaux d'urgence assurant l'équilibre de cette section

En recettes, sont budgétés :
- l'excédent d'investissement reporté
- les dotations aux amortissements
- le virement de la section de fonctionnement

BP 2021 DSP EAU POTABLE :

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le projet de budget primitif pour 2020 s'équilibre, pour la section d'exploitation, à 143 838,43 €.

Il s'agit d'un budget intégrant en recettes :
- L'excédent de fonctionnement reporté
- Le montant des parts collectivités des ventes d'eau sur les communes de Saint Didier et La Séauve, diminué de 18 000 € dans l'éventualité d'une diminution de l'impact de la hausse tarifaire nécessaire pour la résorption du déficit du budget DSP Assainissement
- D'autres produits de gestion courants correspondant aux arrondis de TVA
- L'amortissement des subventions

S'agissant des dépenses d'exploitation, ce budget intègre :
- Des charges à caractère général, intégrant principalement des enveloppes d'entretien ou de réparation de réseaux, des honoraires d'AMO, une contribution au fond de péréquation départemental, des primes d'assurances et la taxe foncière de la station de la Clare.
- Les charges de personnel correspondant à la part des services de Loire Semène travaillant sur le sujet
- Des charges financières correspondant aux remboursements annuels des intérêts des emprunts
- D'autres charges de gestion courantes correspondant aux arrondis de TVA
- Des charges exceptionnelles le cas échéant
- Les dotations aux amortissements
- Des dépenses imprévues en cas de besoin
- Un virement de 49 466,84 € à la section d'investissement

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 970 741,43 €.

En dépenses, les opérations suivantes sont inscrites :
- l'amortissement des subventions
- le remboursement du capital des emprunts
- les restes à réaliser sur opérations engagées, notamment sur la station de traitement de La Clare, sur la RD500 et le renouvellement de la conduite au niveau de La Murette à Saint-Didier-en-Velay et les travaux sur le secteur de Montbrison à La Séauve ;

- les opérations suivantes constituant le programme de travaux 2021/2022 : boulevard des Jardins, impasses des Sagnes et du boulodrome et rue du Breuil à Saint-Didier-en-Velay
- l'inscription de la réalisation d'une étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable et de sécurisation de la ressource en eau potable sur les communes de Saint Didier et La Séauve
- la reprise des crédits ouverts début 2020 pour des travaux d'urgence augmentés d'un montant pour équilibrer la section d'investissement

En recettes, le parti pris a été de budgéter :
- l'excédent d'investissement reporté
- la récupération de la TVA
- les dotations aux amortissements

Il convient de noter que dans le cadre du contrat de DSP signé, la récupération de la TVA se fait via l'exploitant et est prévue en recettes d'investissement. Des écritures d'ordre correspondant à la récupération de la TVA par l'exploitant sont également nécessaires en dépenses et en recettes d'investissement.

Il vous est proposé de bien vouloir examiner les budgets primitifs 2021 des budgets annexes Régie AEP et DSP AEP à l'aide des documents ci-joint.